

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 63 (1999)
Heft: 249-250

Artikel: L'ancien sarde *kidere et la langue des condakes
Autor: Wolf, Heinz Jürgen
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANCIEN SARDE *KIDERE ET LA LANGUE DES CONDAKES

C'est à W. Meyer-Lübke que revient le redoutable honneur d'avoir reconstruit l'infinitif *kidere*. Il l'avait fait dans le travail désormais classique sur l'ancien logoudorien⁽¹⁾ dans lequel il saluait l'édition du *Condaghe di San Pietro di Silki* due à G. Bonazzi en démontrant l'importance linguistique de ce texte. Bonazzi, dans son *Glossario*, avait relevé lui-même le terme: «+'...' Pr. 1) chido 4, kido 6, *cedere*»⁽²⁾. Bonazzi n'avait donc pas reconstruit l'infinitif⁽³⁾, mais en plaçant le lemme entre *chi* et *kiiu*, il laissait entendre que, pour lui aussi, l'infinitif aurait probablement été *kidere* / *chidere*.

Cet infinitif a été accepté par Wagner dans son *DES*: «*kidere* log. ant. 'cedere' (CSP 4: *Ego iudike Mariane de Laccon chido ad su muristere de santa Julia de Kitarone su saltu...*; 6: *kido* in un passo simile)»⁽⁴⁾. Ce même *DES* a servi de source à G. Paulis lorsqu'il a enrichi d'un volumineux *Appendice*⁽⁵⁾ sa traduction de la *HLS* du même auteur⁽⁶⁾. Parmi les nombreuses additions au paragraphe 448, on trouve en effet: «log. a. *kidere* = it. *cedere* (*DES*, I, 335)», et ceci «Per l'adattamento proporzionale del vocalismo tonico degli imprestiti [v. anche i seguenti esempi:...]⁽⁷⁾.

Voilà donc l'étymologie consacrée formulée par Wagner: «La forma sarà proporzionale con *i* per *é*, e naturalmente un italianismo della lingua

(1) W. Meyer-Lübke, *Zur kenntnis des altlogudoresischen*, Wien 1902 (= Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. Sitzungsberichte, 145. Band, V. Abhandlung).

(2) G. Bonazzi, *Il Condaghe di San Pietro di Silki*, Sassari / Cagliari 1900 (rist. Sassari 1979), 170.

(3) Il avait indiqué: «Tutte le voci verbali sono raggruppate sotto l'infinitivo, quando questo non figura nel codice è sostituito da '...'» (167).

(4) M.L. Wagner, *Dizionario Etimologico Sardo*, 3 vol., Heidelberg 1960-1964, I, 335.

(5) M.L. Wagner, *Fonetica storica del sardo*. Introduzione, traduzione e appendice di Giulio Paulis, Cagliari 1984, 475-636.

(6) M.L. Wagner, *Historische Lautlehre des Sardischen*, Halle 1941 (= Beih. *ZrP*, 93).

(7) *Op. cit.*, 618 (§ 448).

amministrativa (cfr. *HLS*, § 448, ...)»⁽⁸⁾. Auparavant, il avait rejeté l'explication fournie par W. Meyer-Lübke: «Il Meyer-Lübke, *Altlog.* 64 vi vide un incrocio di CEDERE x *kittare*, ciò che è impossibile, perché *kittare* è solo log. mod. e significa 'saldare un conto' (catalanismo)»⁽⁹⁾. En effet, Meyer-Lübke avait écrit: «*kidere* 3, für *kedere*, wol unter einfluss von *kittare*»⁽¹⁰⁾, mais en exprimant ainsi («wol» = 'probablement') un certain doute, escamoté par Wagner.

On constatera que tous ces savants ont été conditionnés par Bonazzi qui, lui, avait glosé le verbe par 'cedere'. C'est donc cette traduction qui se trouve au départ d'une curieuse erreur, erreur que je voudrais dissiper avant qu'elle ne devienne centenaire.

Si mon information est complète, ce verbe ne se trouverait que dans le *CSPS*, et là, plus précisément, à trois reprises. Wagner en avait cité les deux premières occurrences, à savoir les n^{os} 4 et 6 auxquels il faut ajouter le n^o 12; comme Wagner parle de passages similaires, on peut inclure le n^o 12 sous cette dénomination.

Voici les trois passages:

4. *EGO iudike Mariane de Laccon chido ad su muristere de ...*
6. *EGO iudike Mariane de Laccon kido, ecc.*
12. *EGO iudike Mariane de Laccon chido, ecc.*

Il s'agit là de trois donations en faveur de *Santa Julia de Kitarone*, ou plutôt d'une seule et de deux confirmations. C'est la raison pour laquelle l'éditeur Bonazzi n'avait pas jugé utile de répéter le texte qui devait être identique, en indiquant en note: «Conferma della donazione precedente. V. n. 4» et «Conferma della donazione precedente. V. nn. 4 e 6»⁽¹¹⁾. Il s'agit de la donation de *su saltu de Coperclatas* attestée par un nombre croissant de témoins dont certains ont servi à authentifier le faux «Privilegio logudorese»⁽¹²⁾. Ces trois passages en question se trouvent donc au début du *CSPS*, c'est-à-dire dans la partie du *Condake* (n^{os} 1-19) conservée seulement par une copie du XIV^e siècle, alors que toutes les autres sont bien antérieures⁽¹³⁾.

(8) *DES* I, 335.

(9) *Ib.*

(10) *Op. cit.*, (n. 1), 64.

(11) Bonazzi, *CSPS*, 3 n. 92 et 5 n. 94.

(12) Cf.: «Su pretesu 'Privileziu logudoresu' (1080-1085)». *Limbas* 3 (1989), 5-47, 36-38. – Quant à la donation dont il est question ici, le fait même de son nombre croissant de témoins peut la rendre suspecte.

(13) Bonazzi, *CSPS*, *LI*.

Étant donné qu'il s'agit là de trois passages identiques contenant le verbe *kidere* à la première personne du singulier du présent (*chido/kido/chido*), on est en droit de parler d'une sorte de *hapax legomenon*. Celui-ci se trouve au début du document, à la deuxième place, après le sujet. Dans ce contexte, il sera utile de regarder de plus près la structure des documents en question.

Ces documents généralement appelés *carta* en latin médiéval et souvent de même en ancien sarde, sont traditionnellement riches en formules. J'examinerai ici ceux qui proviennent de la moitié nord de la Sardaigne, à savoir les *condakes*: en plus du *CSPS*, qui contient 443 documents⁽¹⁴⁾, le *CSNT*⁽¹⁵⁾ (320 docs.), le *CSMB*⁽¹⁶⁾ (221) de même que le *CSMS*⁽¹⁷⁾ (330). Ce nombre, à lui seul, suffirait pour démontrer que la Sardaigne possède bien plus de documents en langue vulgaire datant du XII^e siècle et de la première moitié du XIII^e que n'importe quelle autre région de la Romania et que l'Italie en particulier. Il faut cependant ajouter ici que nombre de documents ne représentent que des copies d'actes originaux, copies réunies dans des collections connues sous le nom de *condake*. Le cas du *CSMS* est bien particulier, car il ne nous est connu que sous la forme d'une traduction espagnole datant probablement du XVII^e siècle, mais qui laisse entrevoir la forme originale, même au plan linguistique, par l'intermédiaire des nombreux noms de lieux et de personnes⁽¹⁸⁾. Il en résulte ainsi que le *CSMS* a puisé dans le(s) même(s) formulaire(s) que les autres *condakes*. La langue des documents en question est le logoudorien (*CSPS*, *CSNT* et l'original du *CSMS*) ou l'arboréen (sorte de compromis entre le logoudorien et le campidanien, *CSMB*).

Le contenu des actes concerne, en principe, la vie économique du couvent en question: achats, ventes, échanges de bien meubles et immeubles, donations et legs, partages et actes judiciaires. En général, le document en question se termine par l'énumération des témoins, et il commence parfois par mentionner la personne qui agit (ou a agi) en faveur

(14) Cf. n. 2.

(15) Cf. E. Besta - A. Solmi, *I Condaghi di San Nicola di Trullas e di Santa Maria di Bonarcado*, Milano 1937. – Au temps de la rédaction de cet article, la belle édition de P. Merci, *Condaghe di San Nicola di Trullas*, Sassari 1992, n'avait pas encore paru.

(16) Cf. *Ib.* Le *CSMB* fut réédité par M. Viridis, Oristano 1982.

(17) Cf. R. Di Tucci, «Il Condaghe di S. Michele de Salvenor», *Archivio Storico Sardo* 8 (1912), 247-336.

(18) Cf. P.E. Guarnerio, «Intorno ad un antico condaghe sardo tradotto in spagnolo nel sec. XVI, di recente pubblicato», *RIL* serie II, 46 (1913), 253-274.

du couvent, donc la personne qui achète, vend, échange, donne, lègue ou partage des biens ou en plaide la cause, etc. Cependant, le plus souvent, le document commence par un verbe, comme l'indique le schéma suivant:

collection	CSPS	CSNT	CSMB	CSMS
nombre total des docs.	443	320	221	330
dont verbe au début	293	265	109	296
= %	64	83	49	90

Les verbes le plus souvent employés sont:

	CSPS	CSNT	CSMB	CSMS (esp.)
<i>comporare/conp.</i>	74	126	27	138 (<i>comprar</i>)
<i>poner(e)</i>	109	90	21	3 (<i>poner</i>)
<i>tramutare</i>	26	16	4	–
<i>cambiare</i>	5	–	3	9 (<i>cambiar</i>)
<i>part(h)ire</i>	8	3	8	1 (<i>partir</i>)
<i>kertare/c-</i>	28	19	4	6 (<i>pleytar</i>)
<i>dare</i>	3	3	2	100 (<i>dar</i>)
<i>donare</i>	–	–	10	–

On aura remarqué que c'est le *CSMB* qui, en général, fournit le moins d'exemples. Contrairement aux autres *condakes*, le verbe ne s'y trouvait en position initiale que dans la moitié des cas. On peut donc, en Arborea, constater un usage qui diffère de celui du Logoudoro. Alors qu'en logoudorien, le verbe *donare* est inconnu, il apparaît, à côté de deux exemples de *dare*, dix fois dans le *CSMB*, qui écrit aussi *partire*, à l'opposé des autres recueils dont la graphie est *parthire*. On notera enfin la fréquence de *dare* dans le *CSMS* dont on aura des difficultés à trouver un équivalent – en dehors de *dare*, relativement rare – dans les *condakes*.

Le verbe est employé à la première ou à la troisième personne, presque toujours au singulier du parfait. Dans le cas de la première personne, le sujet n'est pas mentionné, et il faut supposer qu'il s'agit là de la personne qui a agi au nom et dans l'intérêt du couvent, comme par exemple le prieur. Le plus souvent, c'est lui qui a exécuté des transactions et des investissements en achetant des terres ou de la main-d'œuvre. Aussi trouvons-nous toujours *tramutai* dans le *CSPS* et le *CSNT* et *cambié* dans le *CSMS* (mais le pluriel campidanien *tramudarus* et *tramutarus*⁽¹⁹⁾ dans le *CSMB*)⁽²⁰⁾, de même que *canbiai/cambiai* (*CSMB*, où figure aussi le plu-

(19) Cf. M.L. Wagner, «Flessione nominale e verbale del sardo antico e moderno», [II] *ID* 15 (1939), 11, où est mentionné *cambiarus* du *CSMB* (n. 1).

(20) En plus des 9 *cambié* du *CSMS*, on y trouve un *hizé comutación* (15), puis, dans la deuxième partie du *condake*, 18 fois *hizé trueco* (p. ex. 216-221). Je ferai remarquer ici que l'éditeur Di Tucci écrit, à trois exceptions près, toujours

riel *cambiarus*). De même, *comporar(e)* est toujours représenté à la première personne du singulier du parfait: *comporai* (*CSPS*, *CSNT*), *comporai / comperei / comporai* (*CSMB*) et *compré* (*CSMS*). Dans les textes sardes, il faut noter cependant que *comporai*, etc., est presque toujours suivi d'un pronom personnel agglutiné au verbe, plus précisément d'un datif singulier dans la plupart des cas, c'est-à-dire (a)log. *li* (*CSPS*, *CSNT*) ou acamp. *lli*⁽²¹⁾ (*CSMB*, 6 exemples sur 97 du *CSNT*), et parfois d'un datif pluriel, c'est-à-dire (a)log. *lis* (*CSPS*, deux exemples, et *CSNT*) ou acamp. *llis* (*CSMB*, un exemple sur les vingt-huit du *CSNT*⁽²²⁾). Il s'agit là d'un pronom pléonastique qui, ensuite, est rendu explicite par le nom de la personne ayant acheté l'objet en question (et qui est généralement nommé après le nom propre). La formule initiale employée revêt donc l'aspect suivant: *Comporaili(s)*⁽²³⁾ a *N.N.*

Pour ce qui est des autres verbes employés au début d'un document, ils le sont surtout à la troisième personne, ce qui va de soi pour les verbes désignant 'voler' ou 'tuer': *furait* (*CSPS* 241 et 279), *furaitimi* (*CSNT* 41), *furedi* et *furedemi* (*CSMB* 64 et 65), au pluriel *largarun* (*CSNT* 115), esp. *urtome* (*CSMS* 94), et *ockisitilu* (*CSPS* 110 et 49), esp. *mató* (*CSMS* 175). Souvent, ce n'est pas l'abbaye mais la partie adverse qui a recours à la justice, surtout dans le *CSPS* où 5 *kertai* (1^{re} personne) se trouvent face à 22 exemples de la 3^e personne, dont trois *kertaitimi* et deux *kertaitili* et au pluriel *kertarun* (305 et 310)⁽²⁴⁾.

hizè (= esp. *hice*) avec un accent grave dont on est en droit de supposer qu'il ne figurait pas plus dans le manuscrit que celui de *diò* (100 fois; = esp. *dio*), etc.

- (21) Cf. M.L. Wagner, «Flessione nominale e verbale del sardo antico e moderno», [I] *ID* 14 (1938), 120.
- (22) Pour le *CSNT*, on peut se demander si *-ll-* n'est pas simplement orthographique, étant donné que la langue de ce texte ne s'éloigne que rarement du logoudorien.
- (23) Le *CSPS* écrit toujours *comporaili(s)*; je noterai que *conporai* apparaît une seule fois sans pronom agglutiné (417) et que la troisième personne (du singulier) est attestée deux fois: *conporait* (255) et *conporaitili* (368). Ce *conporaitili* est la seule forme de la troisième personne dans le *CSNT*, qui connaît également la variante *conporaili(s)*; les formes *conporali* (244, 245, 315), *conporalis* (243) proviennent d'abréviations et devraient donc, elles aussi, être lues *conporaili(s)*. – P. Merci (cf. n. 15), qui a relu le manuscrit, a préféré transcrire *conpora'-li*, *conpora'* et parle à ce propos de «forma apocopata» (p. 4 n. 4.1; 123 n. 248.1).
- (24) Dans le *CSNT*, on trouve huit *kertai/certai* face à huit *kertait/certait* et trois *kertarun/certarun*; dans le *CSMB*, deux *kertai* et trois *kertait*; dans le *CSMS*, par contre, trois *pleyté* et un *pleytaron*. Il faut ajouter ici les trois occurrences du verbe *poner* (23, 236 et 244), étant donné qu'il s'agit toujours du syntagme *puso(me) pleyto...*

Un verbe qui, au début de nos documents, ne semble admettre que l'emploi du passé de la troisième personne est *ponner(e)*⁽²⁵⁾ dont le sens s'est restreint dans ce contexte en passant de 'mettre' à 'mettre dans un document' ou plutôt 'remettre', en l'occurrence 'mettre en la possession du couvent'. Ce n'est jamais le couvent qui donne, ce sont toujours les autres qui font des donations en faveur de celui-ci, souvent *pro (s)s'anima sua*, parfois *ad hora de morte* (p. ex. *CSPS* 360-363). Le verbe *ponner(e)* se révèle donc être beaucoup plus fréquent que *dare* ou *donare*, sauf dans le *CSMS* espagnol où *dio* (cent fois!) semble être l'équivalent du *posit* (107 exemples du *CSPS*, 87 du *CSNT*, 18 du *CSMB* et 2 *posuit* latinisants) des *condakes* transmis en sarde. Ce *posit* – à l'opposé du pluriel *poserun* (*CSPS* 118 et 371, *CSNT* 254 et *posirun*, 312) – est, dans la plupart des cas, suivi de l'adverbe *inke* dans le *CSPS* et le *CSNT*, logoudoriens, alors qu'il semble absent dans le *CSMB* arboréen⁽²⁶⁾.

A propos de cet adverbe, Wagner écrit: «*inke* e spesso con assimilazione *ikke* log. (*HLS*, 326); *inči* camp. 'ci', usato frequentemente come enclitico ed anche pleonasticamente... = HINC(E)...»⁽²⁷⁾. Malgré l'étymologie *hince*, forme ancienne de *hinc* 'd'ici', l'adverbe doit, dans notre contexte, signifier 'ici' dans le sens de 'dans ce document'. La preuve en est fournie par le fait que, dans les documents commençant par *ego...* (voir plus bas), nous trouvons, à la place de *inke*, la formule (*ponio*) *in ecustu condake*. Alors que l'éditeur du *CSNT* n'a joint à la forme *posit* que 14 fois (sur 88) *inke/ince*, celui du *CSPS* écrit toujours *positinke* (65 exemples). *Inke/ince* semble obligatoire⁽²⁸⁾ dans le *CSNT* – il ne manque qu'une fois (255) –, mais facultatif dans le *CSPS* (65 fois sur 107, toujours *inke*). L'emploi stéréotypé et elliptique de ce verbe a ainsi conduit au sens restreint de 'donner' que présentent les documents.

Par rapport à *posit(inke)*, les verbes traditionnels pour 'donner', c'est-à-dire *dare* et *donare* (qui n'est pas logoudorien et n'a sa place que dans le *CSMB*) ne sont que faiblement représentés. En effet, le *CSPS* ne connaît que *deitinos* (166), *deitili* (180), *deitinke* (199), le *CSNT*: *deitimi*

(25) L'unique exception est constituée par *CSMB* 38, où nous lisons: «Manca et Orzoco ciu meu. Posi unu boe et...». Il s'agit ici – et voilà l'exception – d'un discours direct.

(26) Dans ce texte, on rencontre une forme avec un pronom agglutiné: *positillu* (155).

(27) *DES* I, 624.

(28) Une fois, un pronom s'y trouve agglutiné: *positincelu* (15).

(196, 247) et, exceptionnellement, *deili* (246)⁽²⁹⁾, le *CSMB*: *detj* (14) et *dait*⁽³⁰⁾ (201) en plus des 10 *donait* (dont 8 *donaitimi*)⁽³¹⁾.

Lorsque le document d'un *condake* ne commence pas par un verbe, il faut s'attendre à ce qu'il commence par *ego*, esp. *yo*⁽³²⁾. Voici les chiffres pour les différents *condakes*:

	<i>CSPS</i>	<i>CSNT</i>	<i>CSMB</i>	<i>CSMS</i>	(total)
nombre total	449	320	221	330	1314
<i>ego</i>	126	44	87	28	285
%	29	14	39	8	22

Ici, c'est le *CSMB* qui affiche le pourcentage d'exemples le plus élevé, pourcentage qui augmenterait encore si l'on comptait les documents – qui ne sont pas rares – introduits par une formule du type *In nomine domini amen*⁽³³⁾, formule inexistante dans les autres *condakes*. La personne introduite par *ego* est (a) généralement celle qui agit ou qui a agi au nom du couvent, un abbé ou une abbesse donc (*CSPS*), un prieur, un évêque, parfois également (b) la personne qui fait une donation ou agit de quelque manière en faveur du couvent ou de l'église⁽³⁴⁾. Quant au premier groupe (a), *ego* y est suivi du nom propre et de la fonction ou de la dignité de la personne en question, ceci souvent par ordre inverse, comme par exemple:

Yo Ticio, abad de Salvenor que hago... (*CSMS* 1)
Ego apatissa Theodora comporailis... (*CSPS* 96)
Ego piscopu Jorgi Maiule ki tenni corona... (*CSPS* 48)
Ego prebiteru Ithoccor de Frauile ki kertai... (*CSPS* 82, 89, 100)
Ego prebiteru Salomone ki'nce ponio... (*CSNT* 110)

- (29) La première personne s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas d'un don de la part de San Nicola de Trullas, mais bien d'un échange: «*Deili una campana a Pietru de Zori e a Itzoccor su frate, e issos deitiminde I terra...*». Au lieu du singulier *deit*, on s'attendrait à trouver ici le pluriel *de(de)run*, cf. 133, 313.
- (30) Pour le parfait des verbes de la première conjugaison, M.L. Wagner notait (*ID* 15, ll. 1): «*Nel CSMB occorrono forme del tipo log. e del tipo camp.*», c'est-à-dire *-ait/at* (log.) et *-et, -edi* (camp.).
- (31) Ces huit exemples se trouvent dans la partie comprise entre les nos 185 et 204.
- (32) Parfois, *yo* est graphié *jo*, comme p. ex. *CSMS* 3 et 170.
- (33) Ainsi, p. ex. *CSMB* 2, 3, 8, 10, 12, etc.; cf. également *IN NOMINE DEI patris et filii et spiritu sancti amen* (1), *In nomine Xristi amen* (11), *In nomine trini et unius Dei amen* (17), etc. – Exceptionnellement, le document peut commencer par une indication de date: *Anno domini* (15, 30, 32). Le *CSMB* est d'ailleurs le seul *condake* qui nous fournit ainsi des dates précises: 1234 (35), 1237 (11), 1242 (32), 1251 (30); dans *CSMB* 15, l'indication est incomplète.
- (34) Je n'examinerai pas ici d'autres types, faiblement représentés.

Yo clerigo y presbitero Manno que pongo... (CSMS 27)
Ego Petru de Muru, priore de SPS qui ponio... (CSPS 421)
Ego prior Ioanne ki tramutai... (CSNT 142)
Ego priore Beneditu facio memoria... (CSMB 16)

Quant au deuxième groupe, le nom n'y est déterminé que lorsqu'il s'agit de celui d'un dignitaire, et surtout de celui du juge (*iudike*):

Ego donna Agalburs regina de logu d'Arboree... (CSMB 71)
Ego iudike Gunnari ki'inde seco... (CSPS 301)
Ego rege Barusone d'Arboree ki fazo... (CSMB 122)

Dans les autres cas, on se contente du nom, comme par exemple:

Ego Petru de Serra ki me comberso... (CSPS 426)
Ego Preciosa d'Athen ki ponio... (CSNT 293)
Ego Furato Birdis ki mi committo... (CSMB 23)
Yo Dorgotori Pira doi... (CSMS 310)

Ce ne sont que quelques exemples illustrant la formule *Ego* + (dignité) + nom de personne + verbe. Mais on aura remarqué que le verbe est souvent précédé du pronom relatif *ki/ci/qui* en quelque sorte pléonastique. Ainsi, nous trouvons des formules analogues avec ou sans *ki*, comme par exemple:

Ego Petru Muthuru ki kertai... (CSPS 64, 68, 79)
Ego Comita de Serra kertai... (CSPS 391)
Ego prior Ioanne ki tramutai... (CSNT 142)
Ego Iohannes prior tramutai... (CSNT 112-114)
Ego priore Iohanni qui fazo recordacione... (CSMB 165)
Ego priore Iohanne de Bonarcato facio recordacione... (CSMB 39)
Yo el abad Bernardo que pongo en este libro... (CSMS 43, 77, 115, 209)
Yo el abad Bernardo pongo en este libro... (CSMS 207)

En comparaison avec la formule *ego* + nom + verbe, celle caractérisée par le pronom relatif *ki* (*ego* + nom + *ki* + verbe) est même plus fréquente dans les *condakes* logoudoriens, comme il résulte de la statistique suivante:

	CSPS	CSNT	CSMB	CSMS	(total)
<i>ego...</i> (total)	126	44	87	28	285
dont <i>ego...ki...</i>	84	27	20	11	142
= %	67	61	23	39	50

La moitié des exemples du type *ego* + nom + *ki* + verbe est à mettre à l'actif de la formule *Ego... ki ponio in ecustu condake* resp. – c'est du moins ce que le texte espagnol permet de supposer – esp. *yo... que pongo en este libro*. De rares exemples contiennent le verbe *ponner(e)/poner* dans le sens de 'donner' mentionné plus haut, et ceci quand le document commence par le verbe, *posit* en l'occurrence. Lorsqu'il est placé après le

nom, *ponio*, employé dans le même sens, n'est pas suivi de ...*condake*, mais de l'objet de la donation et du nom de son bénéficiaire:

Ego Istefane Pira ki poniu su latus dessa corte... a sanctu N. (CSNT 195)

Ego Preciosa d'Athen ki ponio sos saltos meos... a s. N. de T. (CSNT 293)

Ego Iorgia d'Athen ke⁽³⁵⁾ ponio a s. N. de T. ... sa parthone mea... (CSNT 294)

Ego Pretiosa de Martis ki ponio a s. N. de T. sa parthones de sa terras (CSNT 311)

Ego Mariane d'Uta ki ponio ad S.M. de Bonarcatu... terras (CSMB 159)

Tous les autres exemples avec *ponnere* sont du type *ponio in ecustu condake* et dont le sens est différent: 'je mets dans ce document (par écrit)' en décrivant l'activité exercée pour le couvent (achat, échange, etc.). Il s'agit donc là d'une sorte de mémoire, ce qui explique l'absence totale de la formule dans le *CSMB* dans lequel nous trouvons, par contre, une cinquantaine de fois la mention *facio/fazo/fatio/fazu recordatione/-acione* ou ... *memoria*. Cette formule se retrouve une seule fois à la fin du *CSPS*: *Ego abbatissa Tedora qui fatho recordationem (CSPS 442)*.

C'est donc la formule *Ego ... ki ponio in ecustu condake* qu'on rencontre 44 fois dans le *CSPS* et dont la graphie varie peu⁽³⁶⁾, alors que celles du *CSNT*, 19 en tout si l'on compte la variante du début, *codice* au lieu de *condake*, sont plus divergentes⁽³⁷⁾. D'autres exemples parmi le grand nombre de ceux dont la formule est *Ego... ki + verbe* sont les suivants:

(35) Bien que Wagner dise que «Come pronome relativo per tutti i generi e numeri serve, in sardo ant. e mod., *ki ...*» (*ID* 14, 132, § 47, et *DES* I, 333 s.), il existe quelques exemples en ancien sarde pour *ke* au lieu de *ki*, cf. M.T. Atzori, *Glossario di sardo antico*, Modena [1975], 122s. s.v. *ce* (une vingtaine d'exemples du *CSNT* et du *CSMB*).

(36) Au lieu de *ki*, nous trouvons la graphie *qui* à partir du n° 411, donc vers la fin: *qui* (418, 420, 421, 440). Le n° 418 également omet le démonstratif *ecustu*: *EGO abbatissa Tedora qui ponio in condake...*, le n° 440 l'abrège: *EGO abbatissa Angnesa qui ponio in custu condake...*

(37) A part le *ke* déjà mentionné (n° 294), il y a, en plus des nombreux *ki* et *ci*, une fois *chi* (314) et une fois *ki'nke ponio ...* (262). Au lieu de *ecustu (condake)*, nous trouvons des formes abrégées: *in istu condace* (134), *in estu c.* (316), *in stu condace* (101; cf. également *ki'nke ponio in stu codice*, 110, et *ci ponio in istu codice* (12, 14, 16 129), et finalement *intu condace* (149) à l'occasion duquel on peut se demander s'il ne faut pas plutôt lire *in stu c.* ou bien *in su c.*, tout comme dans les quatre exemples du type *Ego ... ponio intu condace* (124, 141, 144, 146), étant donné que *intu* n'est pas attesté ailleurs en sarde – sauf dans le faux *Privilège logoudorien*, cf. *Limbas* 3 (1989), 23.

Ego ... ki kertai (CSPS 64, 68, 79, 82, 89, 100, 120; CSNT: *ki ... certai*, 145)
Ego ... ki tenni corona (CSPS 44, 48, 74, 75, 77, 103, 111)
Ego ... ki parthiui (CSPS 24, 26, 35, 76), ... *ki partimus* (CSMB, 156)
Ego ... ki me comberso (CSPS 426), ... *ki/ke mi conberso/converso/*
converto, etc. (CSMB, 10, 37, 79, 161, 180, 217)
Ego ... ki (lu) renouo (CSPS 20, 289, 315)

ainsi que d'autres illustrés par une douzaine de verbes différents. Un de ces verbes plutôt rares dans une telle position est le verbe *dare*:

Jo Ithocor de Lacon que dio a SMS ... la mitad ... (CSMS 170)
Ego donna Agalburs regina de logu d'Arbore, ki'lli do a SMB (CSMB 71)
Ego Maria Keuge, ..., ki'lli do a SMB ... terra ... (CSMB 73).

Voici maintenant le contexte dans lequel s'insère le passage dont nous étions partis:

EGO iudike Mariane de Laccon chi/ki do ad su muristere de santa Julia de Kitarone su saltu de Coperclatas (CSPS 4, 6, 12).

Les autres exemples mentionnés précédemment sont différents dans ce sens que celui du CSMS figure au passé – *dio* au lieu de *do*, ce qui, dans ce genre de commencement, est exceptionnel –, et que ceux du CSMB contiennent, en plus du pronom relatif *ki*, le pronom personnel *lli* (< lat. *illi*) pléonastique et qui anticipe le bénéficiaire de la donation, dans ce cas *sancta Maria de Bonarcatu*, dont le nom est mentionné ensuite et est normalement introduit par la préposition *a*. Pour sa part, le CSMS connaît lui aussi un exemple avec *dar* à la première personne du singulier du présent, mais sans *que*:

Yo Dorgotori Pira doi a San Miguel ... mi parte ... (CSMS 310)

Qu'on me permette maintenant de produire, à titre exceptionnel, quelques exemples des *Carte volgari*⁽³⁸⁾ campidaniennes dont la structure diffère quelque peu de celle des documents que constituent les *condakes*. Le *ki* pléonastique ne se trouve pas ici, mais le verbe *dare* y figure plusieurs fois à la première personne du présent:

Ego iudigi Salusi de Lacon, ... saltu ... ki dau a sancta Cristina (CV V, 1)
 ... *Daullillu ...* (V, 2)
Ego iudigi Salusi de Lacon ... trigonia de Barbaria, ka lla dau a ... (VI, 1)
 ... *Daulli sa domu ...* (VI, 2)
 ... *Et dau illoy ...* (VI, 3)
 ... *ka lla dau ...* (VI, 4)

(38) A. Solmi, «Le carte volgari dell'Archivio Arcivescovile di Cagliari», *Archivio Storico Italiano*, Serie V, 35 (1905), 273-330.

(*Ego iudigi Salusi de Lacon ...*) *Et daulloi ladus ... ki la dau ...* (VII, 2)
 ... *Eccu ki lloy dau ...* (VII, 3)
 (*Ego Benedicta de Lacon ...*) *Daulli assu donnu ... sa domestia mia*
 (XIX, 2)
 ... *Et daulli in Jana adssu donnu miu ... totu su fundamentu* (XIX, 3)
Ego Benedicta de Lacon ... Dau illoy a yscla ... (XX, 1)
 ... *Custas isclas illoy dau ...* (XX, 2)
 ... *Et dau illoy su saltu miu ...* (XX, 3)
 ... *Custas isclas et icustu saltu dau assu donnu miu ...* (XX, 4)
 ... *Et daulloy assu donnu miu* (XX, 5 et 6)
 (*Ego Benedicta de Lacon ...*) *Et daulloi ad ... su saltu ...* (XXI, 5)

On trouve aussi la formule au pluriel:

Ego iudigi Trogodori de Ugunali, cum mulieri mia donna Bera et ...
ca lli damus ass'archiepiscobatu nostru de Caralis ... (CV I, 1)

Et voici un parallèle du *CSPS*:

EGO Comita de Thori Leriane de Taverra, et muiere mea/mia
Sussanna de Thori ... damus a SPS sa parte nostra ... (*CSPS* 424 et 425)

En somme, la première personne du verbe *dare* n'est pas rare en ancien sarde dans le sens de 'faire une donation', surtout lorsqu'on dépasse les premiers mots d'un document. Je terminerai par des exemples tirés des autres *condakes*:

Ego Iohanne Aspru, ki ponio in ecustu condake ... E doli dessu saltu
 (*CSNT* 289)
EGO IUDICE Barusone de Serra ... Dolli su saltu de Anglone ... Dol-
lilu ... (*CSMB* 145)

C'est donc souvent le souverain (*iudike*) qui fait une donation en faveur de l'Église, cf. le dernier exemple (*CSNT*) et tous ceux tirés des *CV*. C'est aussi le cas de l'exemple du *CSPS* (4, 6, 12). Mais ce n'est pas tout. Après la description des limites du *saltu de Coperclatas* qui fait l'objet de la donation, le juge Mariane de Laccon poursuit:

... et doli dessu saltu de thela de tres partes una, et ecustos saltos li do
ki los adpat c'a ssecatura de rennu (*CSPS* 4).

Ceci revient à dire qu'il emploie par trois fois le verbe *dare*:

Ego iudike Mariane de Laccon chi do ad su muristere ... et doli ... et
... li do.

Naturellement, on est en droit de penser que le juge «cède» une partie de ses biens au couvent, mais dans le cas précis de *CSPS* 4 (6, 12), il n'en est pas ainsi: au lieu de faire don de sa propriété privée, le juge met le domaine public à contribution par *secatura de rennu*, syntagme qui «era

il termine tecnico per il conferimento a privati dei beni della corona», selon Wagner⁽³⁹⁾ qui, pour sa part, se référait à Bonazzi, lequel avait fourni cette définition⁽⁴⁰⁾. Il peut paraître étrange que celui-ci ne se soit pas aperçu de sa bévue, et plus étrange encore que le grand Meyer-Lübke ait repris l'étymologie proposée par Bonazzi et que Max Leopold Wagner lui-même ait tenté une justification du *i* de **kidere* autre que celle proposée par Meyer-Lübke; Paulis, de son côté, n'a fait que suivre Wagner.

L'erreur est donc née d'une fausse agglutination faite, dans son édition, par Bonazzi qui, au moyen de fausses coupures, avait de même produit deux autres mots-fantôme, **vethilica* 'basilica', en l'occurrence, et *su ueione*, traduit par 'vecchione'⁽⁴¹⁾, *hapax legomena* du *CSPS*, transmis, eux aussi, à M.L. Wagner par l'intermédiaire de Meyer-Lübke. L'histoire ne dit pas si Meyer-Lübke s'est rendu compte de l'erreur; quoi qu'il en soit, **kidere* ne figure pas dans le *REW*⁽⁴²⁾. Ce verbe n'existe pas.

Bonn.

Heinz Jürgen WOLF

(39) *DES* II, 397.

(40) *CSPS*, p. 180 (et non p. 157 comme l'avait indiqué Wagner). – A. Sanna, par contre, dans son *Indice - glossario generale* (Sassari 1982), a glosé «'che dò', *ki* + *do...*» (51), suivi par I. Delogu dans sa traduction (*Il Condaghe di San Pietro di Silki...* Traduzione e introduzione di I.D., Sassari 1997): «Io, giudice Mariane de Laccon, faccio dono...» (4), et «Io giudice Mariane de Laccon che dò...» (6 et 12). – Il y a d'ailleurs un autre passage qui témoigne de la donation d'un souverain au moyen de ce procédé et où le verbe *dare* est employé (ici au plus-que-parfait): *Et ecusta terra deratilila iudike Mariane assu fiiu, a donnikellu Comita, a ssecatura de rennu ...* (*CSPS* 186). Ici, il ne s'agit pas de bienfaisance, mais de népotisme.

(41) Cf. «Asd. *thuccare, uethilica* und *ueione*», *ZrP* 105 (1989), 356-362.

(42) *REW* 1798, où tous les mots jugés descendants du lat. *cedere* sont suspects, pour une raison ou pour une autre. Il est donc possible qu'il faille supprimer cet étymon.